

DICTIONNAIRE HISTORIQUE & STATISTIQUE

DES

PAROISSES CATHOLIQUES

DU

CANTON DE FRIBOURG

PAR LE

P. APOLLINAIRE DELLION, ORD. CAP.

MEMBRE DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU CANTON DE FRIBOURG

CONTINUÉ

par l'abbé François PORCHEL

MEMBRE DES MÊMES SOCIÉTÉS

DOUZIÈME VOLUME

FRIBOURG

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL

259, rue de Morat, 259

1902

VUISTERNENS-EN-OGOZ

Vuisternens-en-Ogoz ou *Vuisternens-devant-Pont*. En latin : *Vuisternens ante Pontem in Ogoz*. En allemand : *Winterlingen in Ogoz*.

Patron : S. Jean, Apôtre et Evangéliste, 27 décembre.

Altitude : Eglise 810 mètres ; moulin 730 m. ; chalet de la Vuisternaz 1024 m. ; sommet du Gibloux 1177 m.

Statistique.

Recensement.	Nombre de ménages.	Nombre de maisons.	ORIGINE DE LA POPULATION				CONFESSION		LANGUE		Total de la population.
			Bourgeois de la commune.	Bourgeois d'une autre commune.	Bourgeois d'autres cantons.	Etrangers.	Catholiques.	Protestants.	Français.	Allemands.	
1900	122	102	464	59	1	11	535	—	531	4	535
1888							588	—	588		588

Situation, ressources.

Ainsi que son nom l'indique, *Vuisternens-en-Ogoz* faisait partie de l'ancien comté d'Ogoz.

On l'appelle aussi *Vuisternens-devant-Pont*, à cause de sa proximité de l'ancien château de Pont, chef-lieu du bailliage.

Le Gibloux, au pied duquel le village est assis, et dont le nom allemand *Gibel*, *Gübel*, se retrouve en plusieurs endroits dans la Suisse allemande, pourrait n'être qu'un nom générique (en arabe *Djébel* signifie *montagne*), apporté en Occident par les Barbares venus de l'Orient.

La vue superbe dont on jouit au sommet, et qui embrasse

le canton de Fribourg tout entier, et une partie de ceux de Berne, de Neuchâtel et de Vaud, est très goûtée des enfants des écoles, qui viennent au Gibloux se régaler de framboises, et des promeneurs citadins, amateurs d'air pur et de frais ombrages.

Toutes les collines qui entourent le village offrent aussi de beaux points de vue.

Outre l'exploitation des vastes forêts du Gibloux, qui seraient une richesse si le bois n'était trop souvent liquéfié, la principale ressource de la population est dans l'industrie laitière, dont trois laiteries utilisent les produits.

La plupart des personnes du sexe se livrent au tressage de la paille.

La fabrication de la brosserie fine, introduite en 1900 par le curé, occupe un certain nombre de jeunes filles. On ne peut que souhaiter de voir l'industrie locale se développer, comme remède à une déplorable émigration, qui a des conséquences fâcheuses pour la religion et la morale.

Origines. Etymologie.

Comme pour la plupart de nos villages, il serait impossible de fixer la première origine de la localité. La contrée a-t-elle été habitée dès les temps romains ? On peut le penser par les traces de leur présence découvertes dans des localités avoisinantes, et par certains noms locaux d'origine latine, tels que *Areina* (d'*arena*, sable), *Faye* (de *fagus*, hêtre), *Mauchamp* (*malus campus*, mauvais champ), *Freydefonts* (*frigidus fons*, froide fontaine), *Cheseau* (*casale*, ferme), *Kaisa* (*casale*), *Praz Sallaz* (du bas latin *sala*, maison), *Borgeoz* (*burgum*), *Romanèche*, *Sur la Villa*, etc.

L'on pourrait même voir une racine celtique dans le nom de *Mini*, colline où se trouvent des carrières de molasse. En celte, *myniod* signifie *mont*, et *men*, *pierre*. De même dans le nom d'*Avintso*, propriété traversée par un ruisseau, car en celte *aven* ou *avon* signifie un cours d'eau.

En tout cas, l'antique cimetière découvert en 1893, qu'un savant archéologue fait remonter à l'époque mérovingienne

(V^e siècle), prouve que la contrée était peuplée dès les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Quant à l'*étymologie* du nom de Vuisternens, rappelons d'abord les diverses formes qu'il a prises à travers les siècles :

929. <i>In Winsterningis.</i>	1250. Wistarnyns.
XII ^e siècle. <i>Wisternegus.</i>	1285. Vuisternens.
1162. Wisternens.	1324. Wistarnens.
1228. Winttarneins.	1482. Wuysternens.
1238. Vistarnens.	1668. Vuisternens.
En allemand : <i>Winterlingen.</i>	

Si l'origine du nom est germanique et remonte aux invasions des Barbares, comme il est permis de le penser, en comparant la plus ancienne forme connue *in Winsterningis*, et la forme allemande actuelle, *Winterlingen*, le nom signifierait, à cause sans doute de la rigueur du climat, *habitation d'hiver*.

Dans ses savantes *Etudes de Toponymie romande*, M. J. Stadelmann voudrait faire dériver Vuisternens du nom d'homme *Winistar*, ce qui est simplement une possibilité.

Comme le fait remarquer le même ouvrage, il est possible que les Germains aient ajouté quelquefois leur suffixe *ing* à des noms celtiques ou romans préexistants.

Le nom patois *Wuscernin*, certainement plus ancien que la forme française, fournirait une autre étymologie. Le mot celtique *cern* (d'où Cerniat et les Sciernes tirent leur nom) signifie un clos formé de haies, une prairie au sein de la forêt, un pâturage entouré de forêts. Comme il existe deux Vuisternens, l'un à l'Ouest, l'autre à l'Est du Gibloux, Vuisternens-devant-Romont pourrait être la *cierne de l'Ouest* (Wuestern), et Vuisternens-en-Ogoz, la *cierne de l'Est* (Ostcern).

Les amateurs d'étymologie pourraient encore voir la racine du nom Vuisternens dans le mot germanique *Wüst*, désert.

Nous laissons le lecteur choisir entre ces diverses opinions plausibles.

Premiers documents.

Parmi les documents connus, l'un des premiers qui fassent mention de *Winttarneins* est le *Cartulaire* de Lausanne (1228).

En 1247, le Pape Innocent IV confirme les propriétés et privilèges de l'abbaye d'Hauterive, entr'autres les possessions et terres qu'elle possède à *Wistarnens*, et les déclare exemptes de dimes. (*Archiv. cantonales.*)

Küenlin mentionne plusieurs ventes faites à Vuisternens en 1327, 1338 et 1347, à Rodolphe, coseigneur de Pont, mais il s'agit probablement de Vuisternens-devant-Romont.

Le 25 novembre 1450, Pierre Emery, résident à Posieuz, paroisse de Matran, vend à Pierre Trevaux de Farvagny son tenement de Vuisternens, qui se meut de *Dmino Johanne Prov.* (Preux, Probi) *juris perito*, de Vevey, et de ses frères.

Témoin Fr. Jean Commaul, moine d'Hauterive.

Après les guerres de Bourgogne, en 1482, Fribourg achète la baronnie de Pont, comprenant quatre paroisses : Farvagny (avec Vuisternens), Estavayer, Orsonnens et Avry. La Glâne la séparait des anciennes terres.

C'est ce qui forma plus tard le district de Farvagny. La vente fut faite en toute propriété par Antoine de Menthon, seigneur de Châtel et Vuissens, pour la somme capitale de 1,600 florins de Savoie à 12 sols de Lausanne.

Cette acquisition, dit Berchtold, ne pouvait infirmer le droit de suzeraineté que les ducs de Savoie avaient exercé sur les seigneurs de Pont : elle ne faisait que transmettre à un nouveau propriétaire l'obligation du vasselage ; si la Savoie ne fit pas valoir ses titres, c'est que la victoire de Morat venait de nous donner une attitude imposante.

Pont fut le premier bailliage de la République de Fribourg depuis son admission dans la ligue helvétique.

La baronnie de Pont existait déjà longtemps avant la fondation de Fribourg.

Fribourg se mit successivement en possession régulière de toutes les portions de cette baronnie, qui appartenaient à d'autres propriétaires.

En 1483, François Probe ou Probi, donzel, fils de feu noble Louis de Vevey, vend au gouvernement de Fribourg en franc-alleu toutes ses droitures féodales à Vuisternens. (*Omnes et singulos census, represas, corvatas, costumaz, servilia.*)

Voici les noms des propriétaires qui payaient ces redevances en argent, bled, avoine et chapons :

Louis Trevaux (Treyvaud), Pierre Berney, Murmet et Pierre Murry, Jaquet Maradan, Jeane la Barbary, Jaquet Trevaux, Jean Pican, Humbert Bonvignier, Jaquet Romez, les Clavin, Glaude Franscey, Guillaume Muret, Jean Pican pour le moulin de Vuisternens.

Plus la sixième part du grand disme de Vuisternens, plus le petit disme de Vuisternens.

Plus toute ma disme de Scherwil, en fève, pois, légumes, bled, avoine, etc.

Plus toute ma part du bois de Bolery de Plattenay (Bouleyres, Plattenel) et tout ce qu'il peut posséder.

Cum directo dominio tamen aliorum tenementorum et personarum Johanis Pican, Claudii Briesard, Johaneti Bonvignier, Jaqueti Romey, Guillelmi Moret, Johanis Piccan, J. Rossier. 8 juin 1483. (Gruyère, n° 63.)

L'acquisition de Pont ne fut terminée qu'en 1507. Lorsqu'il s'agit de tracer les limites de cette baronnie, qui touchait au comté de Romont, alors appartenant au duc de Savoie, on somma celui-ci de venir assister à cette délimitation. Il n'en fit rien. Alors on l'avertit que, s'il ne comparaisait pas le 15 novembre 1507 fixe, on procéderait ultérieurement sans lui.

Personne n'ayant paru ce jour-là, le secrétaire de ville, Nicolas Lombard, Jean Gaudion, et le banneret Thoman, présents sur les lieux, attendirent encore jusqu'à une heure, puis firent venir les sujets les plus âgés, leur firent prêter serment, et placèrent les bornes, après avoir protesté contre l'absence des autorités savoisiennes. (*Chronique de Montenach.*)

Vers 1556, Fribourg achète de M. de Villarsel la portion à lui appartenante de la seigneurie de Pont, pour 3,000 florins.

En 1604 on décida : 1° que la Glâne devait servir de limite entre les anciennes terres et la châtellenie de Farvagny ; 2° que les quatre paroisses qui la composaient fourniraient et armeraient 38 hommes ; 3° que, comme il n'y existait qu'une seule femme atteinte de lèpre, il n'était pas nécessaire d'y établir une léproserie (maladeire) ;..... 4° que les corvées de charrues, charrois de bois et de vin, journées de faulx et autres usages, ayant été couvertes en argent, dans le bailliage de Pont, ils continueraient à être payés sur le même pied.

Quant à la législation, le *Coutumier de Vaud* fut confirmé

en 1551, et resta le code général jusqu'en 1655 (9 mars), où le bailliage de Pont y renonça, pour vivre sous le régime de la *Municipale* de Fribourg, à l'exception de Gumeffens, qui garda le *Coutumier de Vaud*.

Il n'y a que peu d'autres faits importants à signaler jusqu'à l'époque de la fondation de la paroisse de Vuisternens.

Une lettre de 1488 reconnaît que la commune de Vuisternens doit à celle de Pont « le passage par bois de Bouleire pour aller pasturer leur bestail en Trosabon et au Crest de Sorens. » (*Arch. de Vuisternens.*)

En 1516, le 19 novembre, ceux du bailliage de Pont furent exemptés de payer la gerberie aux bannerets de Fribourg.

En 1640, les communes du bailliage de Farvagny se plaignant que les prés à clos ou prés bâtards dont jouissaient des étrangers ou forains, n'étaient pas ouverts au troupeau communal pour être pâturés après la première récolte, ce qui leur causait de la perte, il leur fut permis de les imposer de 2 batz par 100 florins de valeur. Cet impôt s'appelait *gabelle*.

Paroisse, origines, érection, collature.

L'on ne saurait fixer exactement l'époque où le christianisme pénétra dans nos contrées. Ce que l'on sait de certain, c'est qu'il existait dans les provinces gauloises voisines de l'Helvétie, des communautés chrétiennes vers la fin du II^e siècle. Divers indices nous autorisent à croire que les premiers prédicateurs de l'Evangile nous sont venus de Lyon, envoyés par S. Irénée (mort en 202), ou par ses premiers successeurs, ou peut-être de Besançon.

Au V^e siècle, les Burgundes s'établirent sur les rives du Haut-Rhin et dans l'Helvétie occidentale. Nous savons par le témoignage d'Orose, auteur contemporain, qu'en s'établissant dans notre pays, ils renoncèrent au culte des faux dieux.

Aussi, au temps de Charlemagne, notre patrie était-elle définitivement convertie au christianisme. Deux actes, l'un de 856, et l'autre de 868, constatent l'existence de plusieurs prêtres dans l'Ogoz.

Vuisternens est pour la première fois mentionné comme paroisse en 1228, dans le Cartulaire de Lausanne, qui range

la paroisse de *Winttarneins* dans le décanat d'Ogoz. En 1362, le décanat d'Ogoz comprenait 28 paroisses, et s'étendait depuis Gessenay à Arconciel, avec tout le Gibloux.

Vuisternens n'était d'ailleurs qu'une paroisse filiale du prieuré de Farvagny, dont le Pape Alexandre III avait, en 1177, confirmé la possession à la maison hospitalière du S.-Bernard.

Le S.-Bernard établit probablement à Farvagny deux à trois chanoines, dont l'un était naturellement curé de la paroisse, comprenant les deux Farvagny, Grenilles, Posat, Vuisternens, Rossens et Illens.

Ce prieuré paraît avoir été supprimé dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

Dès cette suppression, Vuisternens, craignant sans doute de n'être plus desservi convenablement, songea à s'ériger en paroisse autonome.

Dans ce but, il établit, en 1484, une confrérie de S. Jean-Baptiste, en vue de constituer un bénéfice.

En même temps, Vuisternens remplace l'ancienne chapelle par une église. 1485. Mais il se passera encore 166 ans avant la séparation définitive.

Ceux de Vuisternens cherchent à s'affranchir peu à peu des liens qui les rattachent à l'église-mère. Mais, en avril 1541, ils sont condamnés à prêter reconnaissance comme les autres paroissiens de Farvagny et à payer la prémice. (*Compte des Trésoriers.*)

En 1554, ils sont encore, à teneur d'un acte signé Lombart, obligés d'aider ceux de Farvagny pour la maintenance de l'église, du baptistère et appartenances.

C'est vers 1100 que le prieuré de Farvagny avait été donné au S.-Bernard. Après la Réformation, l'Etat de Fribourg cherchait à enlever au S.-Bernard les cures qui en dépendaient, pour les transférer au Chapitre de S.-Nicolas, dont il voulait augmenter les rentes. De longs procès, des débats sans fin, eurent lieu, des mémoires nombreux de part et d'autre furent produits de 1569 à 1602. A cette date le conflit fut terminé, et le bénéfice de Farvagny fut définitivement incorporé au Chapitre de S.-Nicolas, le 4 décembre 1602. Le Chapitre eut aussi dès cette année la collature de Vuisternens, mais sans incorporation.

C'est le 14 juin 1569 que le premier projet d'union de Farvagny à S.-Nicolas fut produit.

En 1603, une transaction fut conclue et passée à l'auberge du Cerf, entre les plénipotentiaires du gouvernement de Fribourg, pour le Chapitre de S.-Nicolas, et ceux du Valais, pour le Grand-S.-Bernard, au sujet des bénéfices que celui-ci possédait autrefois dans le pays de Vaud devenu fribourgeois, et qui avaient été cédés au Chapitre de notre Collégiale. Le Chapitre de Mont-Joux renonça à toutes ses prétentions antérieures sur le prieuré de Semsales, ainsi que sur les cures d'Avry, de Sales, de Farvagny, de Vuisternens-en-Ogoz, et sur la chapelle de S.-Pierre, à Fribourg; le tout, moyennant un dédommagement de 1,600 ducats, qui furent payés, le 6 mai, aux plénipotentiaires valaisans. (*Berchtold.*)

En 1612, le curé de Farvagny devait avoir un vicaire pour desservir la filiale de Vuisternens. Néanmoins, la desservance laissait, paraît-il, à désirer, puisqu'en 1636 il fut décidé que, si le curé de Farvagny voulait retirer de ceux de Vuisternens la contribution annuelle, il devait aussi, selon convenu, y célébrer le service divin.

Acte de séparation.

Enfin, le 5 décembre 1651, la filiale de Vuisternens se sépara définitivement de l'église-mère de Farvagny. L'*Acte de séparation*, signé Jost-Pierre Du Mont, vicaire général, et Petrus Haretoud, notaire, est conservé aux Archives de Vuisternens.

En voici les principaux points :

Les délégués de Vuisternens sont Pierre Odet du Grand Conseil de Fribourg, Jaques Macheret, lieutenant baillival, Jaques Rey, ancien banneret, et Pierre Chavannaz, gouverneur de commune, « tous communiens au dit Wisternens, « assistés du R^{me} et devot seigneur Pere Clement Du Mont, « Abbé du V^{ble} Monastere d'Hauterive, occasion d'un bien « et tenement, que le dit Monastere possede riére le dit « Vuisternens. »

Ils font valoir qu'ayant anciennement construit une église envers laquelle l'église-mère de Farvagny a « des grands et

« nobles devoirs, et obligations, contenus en deux actes
 « authentiques, l'un daté de 1601, signé Nicolas Lombard,
 « l'autre de 1635, signé François Castellaz, notamment d'y
 « célébrer la S^e messe toutes les festes et dimanches, et y
 « chanter les Matines et Vespres les festes solennelles, et
 « catéchiser tous les quinze jours une fois, pour l'acquit
 « desquelles charges les curés du dit Farvagnier sont obligés
 « d'avoir et entretenir ordinairement des vicaires et chape-
 « lains, lesquels bien souvent negligent et obmettent lesd.
 « devoirs... »

Qu'en outre, « lesd. ressortissants sont fort éloignés de
 « Farvagnier, en sorte qu'ils ne peuvent en leurs nécessités
 « être promptement secourus, singulièrement la nuit et en
 « tems d'hyver, ou lorsque les eaux se débordent, que l'on ne
 « peut aisément aller de l'un des lieux à l'autre, ni même
 « à cheval, ce qui cause que quelquefois les enfants ne
 « peuvent estre portés en l'église paroissiale pour recevoir le
 « S. Baptême. »

Pour ces raisons, ils demandent que leur église soit séparée
 de celle de Farvagny et érigée en paroisse. De plus, « que les
 « biens de la confrérie de S.-Jean érigée aud. Vuisternens, les
 « rentes de laquelle se distribuent avec asses de confusion,
 « et desordres annuellement aux pauvres, ou plutôt la meil-
 « leure aux riches, fussent unis et annexés à la dite église
 « pour la subsistance et entretien d'un seigneur curé. »

Ils demandent, en outre, « d'approuver l'offre faite par
 « Sgr Pierre Perriard, prêtre de la Tour-de-Trême, ancien
 « curé de Farvagny, de donner 500 écus et vingt batz, à con-
 « dition qu'il soit admis comme premier curé de Vuisternens,
 « et qu'on célèbre à tous les Quatre-Temps une messe à son
 « intention.

« Item, d'adjuger à leur église tous légats faits à l'avenir,
 « avec les autres accidents, comme les prémices, nascens,
 « novallis, rassats, mortuaires.

« Item, qu'en raison de la décharge qui en résultera pour
 « le curé de Farvagny, certain petit disme du rapport annuel
 « de dix à douze sacs, tant bled qu'avoine, et quelque
 « chanvre que lad. cure de Farvagnier lève, et perçoit aud.
 « Vuisternens, fust joint et annexé à leur église. »

Ils s'offrent à bâtir et entretenir une maison pastorale, qui est déjà commencée, et requièrent qu'on fixe les droits et devoirs réciproques du curé et de la paroisse.

Ils représentent ensuite que, par sentence du 27 novembre 1651, Leurs Excellences ont trouvé leur requête juste et équitable, malgré les raisons opposées par les trois délégués du Vén. Chapitre de S.-Nicolas, collateur de l'église de Farvagny.

Pour toutes ces raisons, « de nostre autorité ordinaire et déléguée du S.-Siège apostolique, avons séparé, divisé et demembré la prédite filiale église de Vuisternens soultz le Tiltre de S. Jean l'Evangéliste, d'avec la Matrice de S. Vincent de Farvagnier... Erigeant dès à présent et pour tout le temps futur lad. église de Vuisternens en église paroissiale, donnant ausd. communiers et habitants de Vuisternens plein pouvoir de construire en leur église un cemetiere, baptistaire, et toutes aultres marques, si elles n'y sont déjas. »

D. Pierre Perriard, en raison de sa donation, de ses belles qualités et du désir qu'en ont les paroissiens, est nommé premier curé. Les biens de la confrérie sont annexés à la cure avec la fondation Perriard, ainsi que la dîme rière Vuisternens, avec les mêmes droits que le curé de Farvagny la possédait.

« De plus ordonnons, que led. curé, et ses successeurs jouiront des biens, droicts et pasquiers communs, comme un aultre communier, qu'aurat sa charrue, sans estre chargés d'aucuns devoirs, impôts et obligations de commune. »

« Tous les legs passés ou futurs faits à l'église sont adjugés au curé, avec les oblations, nascens, novallis, rassats, mortuaires et autres droits pastoraux, et le curé de Farvagny est déchargé de toutes ses obligations envers la filiale de Vuisternens. Ce dernier ayant plutôt gagné que perdu, il ne pourra demander aucune diminution de la firme à payer au vén. Chapitre de S.-Nicolas. »

Vuisternens est délié de toute obligation envers l'église de Farvagny, mais, en reconnaissance de l'ancienne union, il lui donnera annuellement deux livres de cire vierge, le jour de Pâques.

Obligations du curé de Vuisternens.

- « 1° De s'acquitter de tout ce à quoy tous les curés sont
« tenus par droict et devoir commun.
- « 2° De dire et celebrer tous les dimanches et festes une
« grande messe à notes, moyennant que la paroisse luy four-
« nisse un respondant.
- « 3° De chanter Matines et Laudes aux fêtes solennelles,
« comme aussy les Vespres la veille et le jour.
- « 4° De dire le lundi la messe pour la paroisse, avec passion
« avant la messe, et procession après la messe, en été, pour
« les fruits de la terre.
- « 5° De dire le vendredi la messe pour les défunts.
- « 6° De chanter les Vêpres des morts aux deux Commémo-
« raisons des Trépassés.
- « 7° De prêcher aux fêtes solennelles, et au moins un
« dimanche par mois, et de cathechiser ainsi que le devoir
« commun l'oblige.
- « 8° Que la messe soit dite aux Quatre-Temps pour Dom
« Perriard par ses successeurs.
- « 9° De faire la procession des morts tous les dimanches
« avant le messe, et la procession pour les biens de la terre
« après la messe, en été.
- « 10° D'aller aux Rogations le lundi dans la paroisse, le
« mardi à Farvagny, le mercredi à Estavayer, et le vendredi
« à Berlens.
- « 11° D'aller en procession à la S.-Claude à Lentigny, le
« lendemain de l'Assomption à Pont, le lendemain de la Fête-
« Dieu à Villarsiviriaux, etc.
- « 12° De fournir le vin bénit les jours accoutumés (sept
« fêtes par an).
- « 13° De fournir pain et vin pour le S. Sacrifice, et le vin
« pour les communiants.
- « 14° De sonner, sauf pour le temps, les processions et les
« fêtes solennelles.
- « 15° De remettre à son successeur l'inventaire des orne-
« ments et meubles de l'église. »

Obligations des paroissiens.

- « 1° De rendre à leurs Seigneurs curés tout honneur, respect et obéissance.
 - « 2° De bâtir et maintenir une cure, de maintenir leur église avec tous les ornements nécessaires et d'y établir un baptistère.
 - « 3° De supporter tous les frais du luminaire.
 - « 4° De conduire annuellement à leur Seigneur curé huit chars de bois, moyennant qu'il le fasse préparer à ses frais, et donne le dîner aux charretiers.
 - « 5° De faire retirer par le gouverneur, pour les livrer au curé, les vingt coupes de blé dues annuellement à la confrérie. Si on les rédime, on lui donnera vingt batz par coupe.
 - « 6° Le gouverneur de paroisse percevra et remettra au curé, à la S. André, les intérêts des obligations de la confrérie (capital 427 écus), et ceux de la donation Perriard.
 - « Le curé tiendra un Rentier.
 - « 7° La paroisse maintiendra les biens fonds annexés à la cure. En cas d'aliénation, elle en payera au curé l'intérêt au 5 p. 100.
 - « 8° Les mortuaires se payeront suivant l'ancienne coutume, soit un écu bon pour chaque paroissien qui aura reçu le S. Viatique. Les offrandes accoutumées de pain et argent se feront tous les dimanches d'une année, et six semaines après le décès, sans à ce obliger les pauvres et indigents. »
- Finalement, « les nouveaux paroissiens payeront dans le district de lad. paroisse à leurs curés les prémices, nascens, novallis, rassats, comme les souloient cy-devant payer au curé de Farvagnier. »

Collature.

- « Et quant à la collature, et jus patronat, puisque led. vén. Chapitre S.-Nicolas de Frybourg est curé perpétuel de lad.

« Matrice de Farvagnier, et que, suivant l'allégation desd.
 « trois R^{ds} Seign^{rs} Chanoines, il prétend lad. collature, Nous
 « la lui avons conférée et adjugée, sans pouvoir ni devoir
 « prétendre aucun aultre droict, revenus, ny inspection, et
 « avec ceste charge et condition, que led. vén. Chapitre serat
 « tenus eslire et nommer en chasque vacance, l'un des trois
 « qui lui seront présentés par lad. nouvelle paroisse, qu'aurat
 « le droict de presentation des trois en chasque vacance,
 « puisqu'elle est obligée à la maintenance des biens, église
 « et maison pastorale, à l'entière descharge et desobligation
 « des collateurs. Lesquels curés seront institués et depen-
 « dants immédiatement de l'Ordinaire. »

Le présent acte sera observé perpétuellement.

« En foy desquelles choses avons, outre la signature de
 « nostre secrétaire, encor faict apposer aux présentes le seau
 « de nos Armes, et nous sommes aussy subscript. Faict et
 « passé aud. Frybourg, les quatriesme et cinquiesme en
 « Decembre de l'année à compter depuis la Nativité Nostre
 « Sauveur seixe cents et cinquāt'un. 1651.

JOST. PIERRE DU MONT,

*Vicaire g^{ral} et official
 de l'Evesché de Lausanne.*

PETRUS HARETOUD, not. »

L'Acte de séparation ci-dessus, entre les paroisses de Farvagny et de Vuisternens, fut « approuvé et confirmé en tout
 « son contenu, par LL. EE., avec commandement à iceux qu'il
 « appartiendra à s'y devoir entièrement conformer.

PROTASIUS ALA,

Chancelier de Frybourg. »

L'original des deux actes est conservé aux Archives de la paroisse de Vuisternens.

En 1719 une convention est conclue entre l'Evêque de Lausanne et le Chapitre de S.-Nicolas, concernant les curés, soit vicaires capitulaires.

Le curé de Vuisternens-en-Ogoz est nommé par le Chapitre, sur une triple présentation faite par la paroisse. Le Chapitre n'ayant aucune charge, le curé ne lui paye point de firme.

Vuisternens brise en 1869 le dernier lien qui le rattachait à

l'église-mère de Farvagny, en rachetant, par un montant de cent francs, la redevance annuelle de deux livres de cire, due à l'église de Farvagny, comme hommage pour séparation. (*Archiv. de Vuist.*)

Eglise.

La tradition assure qu'il y avait primitivement une chapelle de S. Jean-Baptiste sur le mamelon au-dessous de l'auberge, à droite de la route. L'ancien cimetière qu'on y a découvert en construisant la route semble confirmer cette tradition. On aurait même trouvé en cet endroit une petite cloche.

En 1453, les délégués de Mgr de Saluces visitèrent la chapelle de Vuisternens, filiale de l'église de Farvagny. Il y avait deux autels, l'un de S. Blaise, l'autre des SS. Jean et Denys, mais ils n'étaient ni consacrés, ni pourvus d'ornements. Les délégués ordonnèrent de placer une lampe devant le S. Sacrement, de mettre des vitres à la fenêtre du côté de l'Épître, de consacrer un autel dans l'espace de trois ans, de niveler le chœur et la nef, de blanchir les murs, de couvrir le clocher, de réparer le tabernacle, d'agrandir et vitrer une fenêtre de la nef, de placer un bénitier à l'entrée, de clore le cimetière, et de placer des croix aux quatre angles, etc.

Vers 1485, cette chapelle est remplacée par une église, pour l'entretien de laquelle l'on fonde une confrérie de S. Jean-Baptiste.

Néanmoins ceux de Vuisternens sont obligés, à teneur d'un acte signé Lombart, en 1554, d'aider ceux de Farvagny pour la maintenance de l'église, du baptistère et appartenances.

Par acte du 27 mars 1581, signé Ant. de Miéville, notaire d'Orsonnens, Jean Piccand et sa femme Isabelle donnent au curé de Farvagny une rente de 60 sols lausannois, pour la fondation d'une messe hebdomadaire, sur chaque samedi, dans la chapelle de S. Blaise, fondée dans l'église de Vuisternens. (*Répertoire de S.-Nicolas.*)

D'après une sentence du 15 novembre 1645, le Chapitre de S.-Nicolas n'est pas obligé d'entretenir le chœur de l'église de Vuisternens.

L'église a été rebâtie vers 1646, soit quelques années avant la séparation définitive de Farvagny.

En 1654, Jacques Philipponaz, de Pont, possédant des terres à Vuisternens, refuse de payer une taille de 10 batz pour la construction de la cure et de l'église, alléguant qu'il paye déjà la gabelle. La paroisse assigne Philipponaz devant le bailli, qui l'exempte de la taille. La paroisse en appelle à Leurs Excellences de Fribourg, qui cassent cette sentence, et condamnent Philipponaz « tant au principal que dépends. » (*Archiv. de Vuist.*)

Le prêtre Jacques Rey, de Vuisternens, mort en 1707, à Strasbourg, en Carinthie, institue pour héritière universelle « l'église de Vuisternens, dédiée à la B. Marie toujours Vierge, et aux SS. Jean-Baptiste et Jean l'Evangéliste. »

En 1719 et 1720 on fit d'importantes réparations à l'église, avec l'approbation de Mgr l'Evêque, et de M. le Recteur de Notre-Dame, comme exécuteur des dernières volontés de Rd. Jacques Rey, dont la donation couvrit en partie les frais. La couronne placée sur la clef de voûte de l'arc, à l'entrée du chœur, forme les armoiries de la famille Rey (Rex). « On employa 21 bosses de chaux, des ais de grossa cretta pour faire le ronq, soit le bogou de la neiffe. » On fit six fenêtres et deux grandes portes. L'on employa 18 milliers de tuiles, à 4 1/2 écus le mille. La dépense totale s'éleva à 377 écus 13 batz.

Le 10 septembre 1724, Mgr Claude-Antoine Duding consacra le maître-autel.

En 1748, l'Evêque ordonna de faire une fenêtre au-dessus de l'escalier, et en 1774, d'abattre le tilleul qui est devant la porte de l'église, parce qu'il entretient l'humidité.

Dans le Recessus de 1824, Mgr Jenny demande qu'on répare la tour de l'église.

La paroisse demande, en 1833, l'autorisation de reconstruire à neuf la nef de son église, ouvrage qu'un entrepreneur s'engageait à faire pour la somme de 6,450 fr. (vieux taux); de vendre des parcelles de terrain, dont le produit serait de 1,660 fr.; de lever un impôt de 1,000 fr.; enfin d'ouvrir une pinte pendant que dureraient les travaux. Le Conseil d'Etat accorde toutes ces demandes le 26 août. La pinte est

concéder pour cinq ans, contre la finance de 150 fr. (*Archiv. de Vuist.*)

Les travaux commencèrent en 1836. On suréleva le chœur, et élargit la nef, qui avait la largeur du chœur actuel. La partie supérieure de l'ancienne tour était en bois.

Les dons volontaires s'élevèrent à 817 écus, soit 1,624 fr., vieux taux. Le principal donateur fut le juge Glasson, qui donna pour l'église 300 fr., pour les cloches 400 fr., pour les stations 185 fr., etc.

De 1836 à 1838, la commune emprunta du Bénéfice pour la bâtisse de l'église 1,579 fr., vieux taux.

Mgr Jenny consacra l'église le 29 juillet 1838, et fixa la fête de la dédicace au dernier dimanche de juillet.

L'entrepreneur s'appelait Carboud, un maçon quelconque, sans aucune notion d'art architectural.

En 1843 une dette de 7,758 livres pesait encore sur l'église.

L'ouragan du 28 février 1879 abattit la flèche de l'église, qui fut remplacée par une autre flèche plus élégante.

En 1892, à l'occasion de la visite pastorale, le gypseur Longhetti, à Romont, blanchit l'intérieur de l'église, et rafraîchit les décorations de la voûte, pour le prix de 600 fr.

Le paratonnerre placé sur l'église par Wehner, à Bulle, a coûté 360 fr.

L'extérieur de l'église fut entièrement rustiqué par M. Folghera, à Bulle, qui vernit aussi le porche et les portes. La dépense fut de 1,000 fr., en 1899.

Vitraux.

En 1724, le curé Sottas donna à l'église un petit vitrail de valeur, placé actuellement à la fenêtre de la sacristie. Il porte les armoiries de la famille Sottas, avec cette inscription : « *Rdus Dominus Claudius Sottas, Parochus in Wuisternens ante Pontem. 1724.* »

Voici le peu de renseignements qu'on a pu recueillir sur les vitraux de l'église : les deux vitraux du chœur, Sacré-Cœur et Annonciation, ont été construits par Friedrich Berbig, peintre sur verre, à Emge-Zurich, après 1870. Ils ont dû

coûter environ 1,200 fr., payés probablement en partie par les Confréries.

Les deux vitraux placés près des autels latéraux, S. Michel Archange, et Ange gardien, ont été faits quelques années plus tard.

Les deux suivants, B. Canisius, et B. Nicolas de Flüe, ont été faits vers 1882, pour le prix de 1,000 fr.

Les quatre derniers, S. Joseph, S^{te} Anne, et deux avec simple encadrement, ont été posés en 1885, et ont coûté 1,200 fr. Jusqu'en janvier 1886, les dons volontaires, y compris les dons importants des familles Sudan, Bovigny, Macheret au Banneret, etc., s'élevaient à 1,019 fr.

Orgue.

L'on n'avait d'abord qu'un harmonium.

L'orgue, qui était celui de la Collégiale de Neuchâtel, a été acheté pour le prix de 800 fr., et remis en état par le facteur Pierre Michel, de Maules, en 1873.

Inscriptions trouvées dans l'orgue : « *Ces horgues ont été renouvelées par Benoît Hauvert, fils, l'année 1812.* »

« *Ces sommiers ont été faits par Louis Mooser, facteur d'orgues de Fribourg en Suisse, avec la Bombarde du Pédal et tous les Registres établis à neuf pour l'orgue et positif, et la construction du vent. L'an 1837.* »

L'orgue, qui compte 19 registres, fut assuré en 1883, pour 10,000 fr.

Cloches.

4^e cloche. Poids : 4 quintaux suisses.

Inscription : *Sancta Maria, ora pro nobis. Sancte Joannes, ora pro nobis. Sancte Nicolae, ora pro nobis. MILVCCIV. (1774). — Te Deum laudamus.*

3^e cloche. Poids : 8 quintaux suisses.

Inscription : *S. Joannes Baptista. S. Dionisius. S. Maria. S. Joannes. S. Silvester.*

Antonius Livremon pontarliensis me fecit, 1758.

Soli Deo honor et gloria. Hilaris convoco gregem Dei, ingentique gaudio nova resonabam antiquis.

Voici la traduction du reste de l'inscription : « Fondue par les soins de Noble Seigneur André Gady, sénateur de l'Ill^{ssime} République, et R. J.-J. Varnier, curé de Vuisternens, insignes bienfaiteurs, et par la générosité de la paroisse, j'ai reçu la bénédiction le 3 septembre de l'année de ma renaissance. J'ai eu comme parrains l'Ill^{ssime} et R^{ssime} D. Emmanuel Thumbe, Abbé d'Hauterive, et Noble Madeleine-Caroline Odet d'Orsonnens.

« NICOLAS MARCHON, gouverneur de paroisse. »

Une cloche, pesant 342 livres, ayant été fêlée, elle fut remplacée par celle-ci, qui fut fondue à Cressier-sur-Morat, par Antoine Livremon, fondeur de Pontarlier, en 1758.

Le coût total fut de 289 écus.

Parmi les donateurs l'on remarque le baillif de Maillard, de Romont, l'abbaye d'Hauterive, le sénateur Gady, le gouverneur de paroisse, François Villet (40 écus), les parrains et marraines, etc. (41 écus).

2^e cloche. Poids : 17 quintaux suisses.

Inscription : « Par l'intercession de nos saints Patrons, préservez-nous, Seigneur, de toutes calamités.

« La paroisse de Vuisternens-en-Ogoz, en témoignage de son zèle pour le culte divin, au moyen de bonnes volontés recueillies dans la paroisse, fit faire cette cloche l'an 1836. Elle fut consacrée à Dieu la même année par M. J.-J. Mathey, d'Assens, R. curé du dit lieu.

« Le parrain, M. Joseph Montenach, de Fribourg et de Vuisternens, la marraine Dame Marie née Bastard, épouse de M. J^{es} Glasson, syndic de Vuisternens, juge de paix du 1^{er} arrondissement du district de Farvagny.

« F. BULLIOD, m^{tre} fondeur, Carouge. »

1^{re} cloche. Poids : 32 quintaux suisses.

Inscription : « M. Jaques Glasson, juge de paix, etc., très zélé pour tout ce qui a eu rapport à la bâtisse de l'église.

« A la plus grande gloire du Très-Haut, des SS. Patrons de cette paroisse, cette cloche, fruit en partie des bonnes volontés de l'honorable paroisse de Vuisternens-en-Ogoz,

« a été dédiée au culte divin par M. J.-J. Mathey, dans le courant du mois de May l'an 1837.

« Le parrain, M. Jaq.-Jos. Glasson, membre du Conseil.

« La marraine, M^{me} Marie Marchon, dite au Voisin.

« Que le Dieu des miséricordes daigne, par l'intercession de sa très sainte Mère et de nos SS. Patrons, nous conserver la religion catholique et nous préserver de tout malheur.

« Faite par les frères BULLIOD, fondeurs à Carouge, canton de Genève. »

En 1837 furent livrés divers acomptes pour les cloches, s'élevant à 2,405 fr. (vieux).

Le juge Glasson donna pour la deuxième cloche 150 fr., et pour la première, 250 fr.

La commune a livré en 1837 et 1838 pour la première cloche 400 fr. vieux, soit 600 fr. actuels.

Les quatre cloches, pesant 61 quintaux suisses (3,050 kil.), ont été assurées en 1883 pour 12,200 fr.

Cimetière.

Le *Recessus* de Mgr de Saluces, en 1453, nous apprend qu'à cette époque le cimetière n'avait point de clôture. L'on enterrait encore les cadavres enveloppés seulement d'un linceul. On ordonna la confection d'une bière commune pour chaque localité.

En 1893, en rasant, pour faire le remblai de la nouvelle route, le monticule où se trouvait probablement la chapelle primitive, l'on découvrait plusieurs centaines de tombes, dont un certain nombre formées de dalles en grès. Quelquefois l'on avait seulement rangé des cailloux autour du cadavre.

Evidemment c'était là le premier cimetière de Vuisternens, dont parle le *Recessus* de Mgr de Saluces. Le R. curé E. Bise prit au fur et à mesure le plan des tombes, et l'adressa à la Société d'histoire, dont il est membre, avec un long travail explicatif, dont M. F. Reichlen a donné un résumé dans les *Etrennes fribourgeoises* de 1895. Le nombre des squelettes était de plusieurs centaines. Les tombes en grès étaient formées de dalles plates, grossièrement taillées, de quelques

centimètres d'épaisseur, disposées comme les planches d'un cercueil. Une dalle horizontale les recouvrait. Souvent une pierre était placée sous la tête du mort.

Mgr Kirsch, professeur d'Archéologie à l'Université de Fribourg, attribue ce genre de sépulture à une peuplade, peut-être burgonde, qui serait venue remplacer les Romains, et qui a fait transition entre ceux-ci et le temps de Charlemagne. Ces tombes ne seraient donc pas carlovingiennes, mais plutôt mérovingiennes. L'on en trouve de semblables en Allemagne, en France, même en Angleterre.

Si les générations futures retrouvent des ossements humains dans le talus de la route, au bas du village, elles sauront quelle en est la provenance, car les ouvriers terrassiers n'ont guère pris garde d'en faire le triage.

Autels.

En 1724, après la reconstruction partielle de l'église, Mgr Claude-Antoine Duding consacra le maître-autel. Voici la traduction de l'acte de consécration :

« 1724, le 10 septembre.

« Moi, Claude-Antoine Duding, Evêque de Fribourg et
« Comte de Lausanne, Prince de la S. Eglise romaine, etc.,
« j'ai consacré cet autel en l'honneur de S. Jean l'Evangeliste
« et de S. Silvestre, E. et Conf. — Et j'y ai placé des Reliques
« des SS. Martyrs Mansuetus, de la Légion thébéenne, et de
« sainte Severa...

« CLAUD.-ANT., *Evêq. de Laus.* »

Le 20 mars 1772, le curé Varnier fait marché avec le peintre Gottfried Locher, à Fribourg, pour construire à neuf les deux autels latéraux. Pour le prix de 34 louis d'or, neufs, Locher s'engage à livrer les deux autels, avec deux grands tableaux du S. Scapulaire et du Baptême de Notre-Seigneur, et deux petits tableaux de S. Blaise et de S. Denis, le tout doré, marbré, verni et posé.

Le 29 juillet 1838, Mgr Jenny consacre les deux autels latéraux. Il y place des Reliques des SS. Laurent, Vincent, Crescens et Gaudens.

Le maître-autel en bois, avec rétable, resta, mais l'on répara le tombeau, et un nommé Mougemot dora le tabernacle. Il y avait au milieu la statue en bois de l'Assomption de la sainte Vierge, patronne spéciale de la paroisse, et des deux côtés, les statues de S. Jean, patron titulaire, et de S. Silvestre, Pape, patron secondaire.

En mai 1890, le curé alla, au nom de la paroisse, à Clivio, près Varese, en Lombardie, commander trois autels en marbre; auprès du marbrier Guido Molinari. Les autels furent montés au mois d'octobre de la même année.

Voici le sommaire des dépenses :

Au marbrier pour les autels	7,500 fr. —
Au même pour les marches en marbre.....	450 fr. —
A l'entrepreneur Carlo Bay, pour maçonnerie, tables d'autel en molasse de Vuisternens, etc.....	319 fr. 75
Au peintre J. Reichlen, à Fribourg, pour peindre un tableau du Scapulaire, revernir celui du Baptême de N.-S. et redorer les cadres.....	395 fr. —
Deux anges adorateurs, statues du Sacré-Cœur, de l'Assomption et de S. Jean, en staff, achetées à Lyon par le curé.....	625 fr. 50
Avec les frais accessoires, chaux, ciment, rails, briques, cuivre, marchepieds, charrois, etc., le coût total des autels s'est monté à.....	9,627 fr. 95

Les dons volontaires, dont la liste détaillée est conservée aux archives, se sont montés à 6,648 fr.

Le 1^{er} juin 1892, Mgr Joseph Deruaz consacra le maître-autel, en présence d'une quinzaine de prêtres. Les deux autels collatéraux sont mobiles.

Confréries.

La *Confrérie de S. Jean-Baptiste* (aujourd'hui disparue) a été érigée en 1484. à l'époque de la première construction de l'église, remplaçant l'ancienne chapelle, pour l'entretien de l'église. Cette confrérie fonde une rente de « 40 bichets de bled », qui a contribué à l'établissement d'un bénéfice.

Par sentence du 18 mai 1589, sur la plainte de Hans Chassot acteur, Thomas et Vincent Piccand, [du petit Farvagny, furent condamnés à payer la somme d'un quarteron de blé à la confrérie de Vuisternens, et le prédit Chassot à celle de 33 gros et une coupe de blé à l'église et à la confrérie de Vuisternens. (*Archiv. de la Maigrauge.*)

Le premier registre de la *Confrérie du S. Scapulaire*, commencé en 1681, porte le titre suivant : « *Règles et statuts* de la confrérie de Nostre-Dame des Carmes, ditte du S. Scapulaire, érigée en cette église de Wisternens, par le P. Albert Clemens, Religieux Carme et Prieur du Couvent des Pères Carmes de Besanson, le 24 d'Aoust 1656. »

Par testament, en 1707, D. Jacques Rey, prêtre de Vuisternens, lègue à la confrérie du Scapulaire deux cents florins, dont les intérêts doivent être employés annuellement à faire célébrer des messes pour les défunts.

Le 9 juin 1735, Mgr Claude-Antoine, Evêque de Lausanne, approuve et confirme la *Confrérie du S. Sacrement*, érigée par son prédécesseur, dans l'église de Vuisternens, le 21 décembre 1711. (Acte épiscopal, aux *Archiv. de Vuisternens.*)

La *Congrégation de la Sainte-Vierge* (jeunes filles), sous le vocable de l'Assomption, érigée canoniquement par Mgr Mermillod, le 22 mars 1887, est agréée à la *Prima primaria*, à Rome, le 10 avril 1887, par le P. Anderledy, Général des Jésuites.

Avec l'autorisation de Mgr Mermillod, donnée le 27 janvier 1890, une *Fraternité du Tiers-Ordre* de S. François est érigée dans l'église de Vuisternens, par le P. André, Capucin de Bulle, le 18 février 1890.

L'*Association de la Sainte-Famille* est érigée dans la paroisse le 1^{er} septembre 1895.

En 1897, Ad. Benziger, à Einsiedeln, fournit des falots de confrérie, qui ont coûté 190 fr., et ont été payés par des dons volontaires.

Chemin de croix.

Le 16 août 1805, Mgr Guisolan autorise le P. Aurélien, Gardien des Capucins de Fribourg, à ériger un Chemin de

croix à Vuisternens. Ce dernier délègue le P. Diethelmus, qui fait l'érection le 25 août 1805.

Le 7 avril 1839, le P. Aurélien, natif d'Albeuve, érige un nouveau Chemin de croix, après la bâtisse de l'église, avec l'assentiment de Mgr Jenny. Ce Chemin de croix, don de la veuve du juge Glasson, a coûté 185 fr.

Un Chemin de croix sur tôle a été béni, indulgencié et érigé canoniquement le 28 avril 1897, par le R. P. Félix Sallansonnet, pendant la Mission donnée par les Pères de S. François de Sales, d'Annecy.

Ce Chemin de croix, acheté à Paris, a coûté, avec les accessoires, 626 fr. Les différentes stations ont été payées par des familles ou des groupes de familles, dont les noms sont conservés aux Archives.

Bénéfice.

Les premiers fondements d'un bénéfice pastoral ont été jetés en 1484, par la Confrérie de S. Jean-Baptiste, qui fonde une rente de 40 bichets de bled.

Le *Livre d'obligations*, renouvelé après l'incendie de la cure, en 1694, est rempli de reconnaissances, dont voici un specimen :

« Hon^{ble} Jacque Gremaud..... confesse de devoir..... à la
« Vn^{ble} Confrairie Monsieur St Jean-Baptiste fondée en l'église
« de Vuystarnens, à scavoir un quarteron de bled..., pour
« fondation faicte par les feus ancestres, du 1^{er} juillet 1484.
« Signé : FRANSOIS GAULE, notaire, etc. »

La Confrérie faisant annuellement, outre ses autres charges, une distribution annuelle de 12 sacs de froment en faveur des pauvres, à la S.-Jean, elle demande à Leurs Excellences de pouvoir exiger de chaque nouveau bourgeois 50 florins pour la commune, et 50 florins pour l'église et confrérie. Messieurs accordent cette demande, en faisant observer qu'on devait mieux administrer ces biens. 28 fév. 1585. (*Rathserk.*)

Pierre Bulliard, chanoine de S.-Nicolas, donne, le 3 février 1542, un montant pour fonder un bénéfice de chapelain à Vuisternens-en-Ogoz. Il était originaire de la paroisse de Farvagny, et il y mourut en 1545. (*Dict. des par.*, VI, 323.)

Cependant Vuisternens conserve ses obligations envers Farvagny. Dans le mois d'avril 1541, ceux de Vuisternens furent condamnés à prêter reconnaissance comme les autres paroisiens, et à payer les prémices au curé de Farvagny. (*Compte des Trésoriers.*)

En 1643 des dimes appartenant à la cure de Farvagny furent adjugées à la cure de Vuisternens, dans l'acte de l'érection définitive du bénéfice pastoral du dit Vuisternens. C'étaient les dimes de la *Fin de dessus la Villaz*, du Bugnon, Mionny, Chavannaz, Fin de Bey, Chenalettaz et Gros Montheyé, plus « le dixme de cheneve de toutes et singulières chenevières dudit village de Vuisternens. » (*Arch. de S.-Nicolas.*)

Voici la taxe du bénéfice, lors de l'érection de la paroisse, en 1651 :

En biens fonds, y comprise la maison curiale...	559	écus bons.
Cinq sacs de bled annuels taxés.....	320	»
La dixme tant en graines qu'en chanvre, du rapport annuel de 10 à 12 sacs, estimé en principal	600	»
Les obligations de la confrérie de S. J.-Baptiste	427	»
Avec les 100 écus bons de la première fondation	100	»
La Donation de Ven ^{ble} Dom. P. Perriard.....	400	»
<i>Summa...</i>	2,406	écus bons.

Au surplus en obligations dérivantes tant d'anniversaires que d'autres, environ 1,100 écus bons.

Outre que pour la diesme des noales, le curé perçoit (par accommodement fait avec la Grande Confrairie, qui possède la grande dixme) la dixme de la grande dixme; ce qui fait un objet assez considérable. 1683. (*Arch. de Vuist.*)

Les prémices rapportaient 3 gerbes de grain pour charrue entière; la moitié pour une demi-charrue, soit annuellement 144 fr. 93.

Les naissants, 10 quarterons de froment, 24 d'avoine, au lieu des premiers fruits.

Les noales, le 11^e bichet de la confrérie du S.-Esprit, soit annuellement 150 fr. 68. (*Archiv. canton.*)

Le Rentier de 1669, seul échappé dans l'incendie de la cure, est divisé en quatre parties :

1° Rentier des Censes annuellement dheues en argent au seigneur curé de Wisternens.

2° Rentier de ceux qui sont redevables à la Boîte des âmes.

3° Rentiers des anniversaires et aultres legats faicts pour fondation des messes.

4° Rentier des Censes annuellement dheues en bled messel, faisant 20 coppes.

A cette époque le curé de Vuisternens paye au château de Farvagny, pour les terres de la cure, des redevances en argent, bled et aveine.

Il paye aussi au château d'Orsonnens, « pour le Jordil où « est située la mayson pastorale avec ses appartenances « devant et dernier cue de Symon Frioud », et pour le pré de la confrérie, dit la Trenablettaz, des redevances « en argent, « bled, chappon et aveine. »

En 1758, la paroisse demande que, vu la gêne des débiteurs, l'incendie de la cure en 1694, la reconstruction de l'église, la refonte d'une cloche fêlée, l'Evêque oblige les curés futurs à baisser le taux au 4, ou tout au moins au 4 1/2 0/0.

En 1766, la cure achète de la succession du curé Antoine Berset, pour le prix de 40 écus bons, une demi-pose au lieu dit *Vers Paradis* (La Perreyre).

Le 5 octobre 1798, le curé Terrapond adresse une réclamation contre l'arrêté du Directoire d'Aarau, du 22 août 1798, suspendant la perception des dîmes, et demande une compensation. Il fait valoir, qu'outre la dime de la cure, le curé perçoit la dime de la dime que la Grande Confrérie de S.-Martin, de Fribourg, possédait rière le dit Vuisternens, et cela sans frais, la Grande Confrérie étant obligée de ramasser et battre le grain à ses frais, et de donner le onzième bichet au curé, avec deux quarterons de paille. (*Archiv. de Vuist.*)

Vuisternens rachète, en 1816, la grande et petite dime de la Grande Confrérie du S.-Esprit, par un Revers de 18,319 livres suisses, outre la onzième partie de cette somme à payer au bénéfice de la cure.

Les autres dîmes furent également rachetées.

Les décimables de la dime du lin et du chanvre doivent au bénéfice, par convention du 13 septembre 1847, un capital de 1,100 fr., soit 1,594 fr. 20 fédéraux.

Les décimables de la petite dime du grain doivent au bénéfice, par convention du même jour, signée Blanc, not., un capital de 3,700 fr. vieux, soit 5,362 fr. 30 fédéraux.

En 1866, le domaine de la cure, comprenant environ trois hectares, était loué 250 fr., outre un pot de lait par jour, 10 livres de beurre, la moitié des fruits des arbres, et diverses autres conditions. Actuellement le domaine se loue 500 fr.

En 1883, la paroisse ajoute au bénéfice un titre de 2,000 fr., pour rachat de certaines redevances, telles que droits de funérailles, billets de Pâques, etc.

Cure.

La première cure fut bâtie à l'époque de la séparation de Farvagny, vers 1650. Mais elle fut incendiée le 27 mars 1694.

Le 16 mai de la même année, par devant F^s Macheret, notaire, la paroisse achète, pour la transporter et en faire une cure, la maison que son curé, Jud. Bulliard, possède à Rossens, pour la somme de 800 florins fribourgeois.

En 1836 l'on y fait diverses réparations :

Pour peindre à l'huile la façade et agrandir la cave.	400 fr.
Pour faire le mur du jardin.....	100 fr.
Pour faire le four, avec chambre et cuisine à l'étage.	500 fr.

L'Etat ayant ordonné, en 1852, de bâtir une école, l'on construisit en 1856 un bâtiment pour lequel on livra à l'entrepreneur F^s Corboud, de Massonnens, 16,100 fr.

La bâtisse terminée, l'on échangea la cure contre l'école, et le curé vint habiter le nouveau bâtiment, auquel M. le doyen Bapst fit subir, en 1885, diverses transformations, chambres à l'étage, corridor, etc.

L'échange fut approuvé le 12 août 1885, par la Congrégation des Evêques et Réguliers.

Fondations. Bienfaiteurs.

C'est un devoir de reconnaissance de conserver pour la postérité les noms des principaux bienfaiteurs de l'église et de la paroisse.

1651. D. Pierre Perriard, premier curé, donne pour fonder le bénéfice 400 écus.

1668. En raison d'une propriété qu'il avait à Vuisternens, le vén. Monastère d'Hauterive fait une fondation pour les vêpres, et, le 22 juillet 1676, l'Abbé Candide détermine que les quatre écus bons et dix batz donnés annuellement à cet effet, « seront appliqués pour les Vespres des veilles et festes de « Nostre Dame et les Vespres de chaque quatriesme dimanche, « à raison de la confrairie de Nostre Dame du S. Scapulaire. »

A cette fondation la paroisse ajoute, en 1692, quatre autres écus bons annuels, afin d'avoir les vêpres chaque dimanche et fête.

Avant 1694 un Macheret donne 50 écus fribourgeois à la fabrique de l'église.

En 1699 Jacques Villiet lègue « à l'église Monsieur S. Jean « Evangéliste la somme capitale de 300 escus bons », dont une partie sera employée pour des messes, et « la restante « somme pour réparation et restauration de la Vn^{ble} église. »

Le curé D. Sottas donne à l'église, en 1724, un petit vitrail, et en 1737 un reliquaire d'argent.

En 1766 une fondation de 7 écus « pour reparation de « l'autel du S. Scapulaire », est employée pour acheter une monstrance, par ordre de Mgr de Montenach.

L'an 1773 meurt Elisabeth Macheret, « insigne bienfaitrice « de l'église. »

Elisabeth, née Egger, veuve de Ch.-Ph. La Feuille (Français), fait des bonnes œuvres avec les économies amassées à l'étranger. Elle lègue à l'église 3 louis d'or neufs, et autant pour un anniversaire.

Le curé Varnier lègue à l'église, en 1797, 3 chasubles, 1 missel, et 15 écus bons pour un anniversaire.

Par codicille du 29 mars 1882, M. le doyen Python lègue 1,000 fr. au Bénéfice de la cure.

En 1884 la paroisse recueille 50 fr. de souscriptions pour offrir un missel à la chapelle des Marches.

Par testament du 6 avril 1887, Louise Glasson lègue 300 fr. à l'église de Vuisternens.

Par testament du 24 juin 1889, M^{lle} Cécile de Montenach lègue 3,000 fr. à la même église.

En 1890 Fanchette Bovigny lègue aussi 200 fr. à l'église.

La même année, le R. doyen Louis Grand lègue 500 fr. à l'église.

En 1898, Joséphine Grand, sœur du précédent, lègue 740 fr. à diverses bonnes œuvres.

Vers 1900 les sœurs Nanette et Marie Pfyffer lèguent 300 fr. à l'église pour des ornements, et 200 fr. à la Congrégation de la S^{te} Vierge.

Messes fondées.

1651. Dom Pierre Perriard lègue 400 écus bons pour une messe avec *Libera* à chaque Quatre-Temps.

1699. Jacques Villet lègue 130 écus bons pour une messe à dire le premier jour de chaque mois.

1707. Dom Jacques Rey lègue 200 florins (140 écus bons) au S. Scapulaire pour messes annuelles.

1669 (avant). Jean Bijean donne le Pré de la Croix pour un anniversaire.

? Pierre et Marguerite Mury donnent le Crau-aux-chiens pour un anniversaire.

1760 (vers). Jacques Treyvaux donne le Pré des Terreaux pour une messe annuelle.

1782. La commune fonde un anniversaire pour le bailli de Pont, Fégely et son épouse, née de Diesbach, insignes bien-faiteurs de la paroisse.

1833. Joseph Macheret, décédé au Brésil, en mémoire de son ancienne paroisse, fonde une messe. Capital 261 fr.

? Marguerite Mauraz donne 48 écus bons pour fonder un *Salve* tous les samedis.

1899. La paroisse fonde un anniversaire pour M^{lle} Cécile de Montenach, généreuse bienfaitrice de l'église.

Missions.

Dans une Mission donnée à Farvagny, en 1789, le missionnaire Rigolet établit, avec l'argent offert, un capital rapportant 3 écus 2 sols, « pour fonder une Mission à faire tous les dix ans, pour les paroisses de Farvagny et de Vuisternens. »

Le gouverneur Andrey, de Vuisternens, réclame en 1796 la

quote-part de l'intérêt. Le gouverneur de Farvagny répond en termes violents, que ceux de Vuisternens n'ont rien à y voir, et que ceux de Farvagny les inviteront à la Mission, si elle a lieu. (*Archiv. de Vuist.*)

En 1897, à l'occasion d'une grande Mission prêchée par les PP. de S. François de Sales, d'Annecy, le Conseil paroissial offre 100 fr. au curé, qui donne ce montant pour établir un Fonds de Missions, et y ajoute 50 fr., produit d'une amende payée par un paroissien.

En 1898, M^{lle} Joséphine Grand lègue à ce fonds 200 fr.

Fondation pour les Etudiants.

Vers 1651, le curé P. Perriard fait une fondation, aujourd'hui perdue, en faveur des étudiants qui fréquentent le Collège.

Par codicille du 12 septembre 1866, Marie Nissille, du Verné, lègue 335 fr., pour en appliquer le revenu en faveur des jeunes gens de Vuisternens qui étudieront la théologie.

En 1898, M^{lle} Joséphine Grand lègue à ce fonds 200 fr.

Fondation pour les Quarante-Heures.

Fanchette Bovigny, morte en 1888, lègue 300 fr. pour les Quarante-Heures, M^{lle} Joséphine Grand 100 fr. en 1898, et M. Jacques Marchon, ancien régent, 100 fr. en 1901.

Fonds de sacristie.

Sur les 3,000 fr. légués à l'église en 1889 par M^{lle} Cécile de Montenach, 1,000 fr. sont prélevés pour établir un Fonds de sacristie, auquel M^{lle} Joséphine Grand ajoute 100 fr. en 1898, et les sœurs Nanette et Marie Pfyffer 300 fr. en 1901.

Fonds des pauvres.

1707. Testament de D. Jacques Rey, prêtre de Vuisternens :
« Je lègue 500 florins pour les pauvres de la paroisse de
« Vuisternens, pour leur en distribuer les intérêts, ou pour

« acheter un fonds dont ils percevront le fruit annuel. Ils
« prieront pour les défunts et les agonisants. »

Cette fondation ecclésiastique et paroissiale est maintenant entre les mains de la commune civile, ainsi que la suivante.

En 1797, le curé Varnier lègue une cédule de 3 louis aux pauvres de Vuisternens.

M. le doyen Louis Grand lègue, en 1890, 500 fr. aux pauvres de la paroisse. Ce fonds est, comme de juste, administré par le curé.

Les frais d'assistance des pauvres se montaient en 1880 à 2,017 fr., et en 1887, à 4,219 fr.

Notabilités. Prêtres, religieux et religieuses.

Vers 1640, Hauterive possédait à Vuisternens un tenement provenant de la réception de deux religieux.

D. Jacques *Rey*, prêtre de Vuisternens. Il remplace Pierre Perriard, curé d'Autigny, pendant le voyage de celui-ci à Rome, en 1636-1637. Comme il fait son testament à Strasburg, en Carinthie, en 1707, il a dû mourir très âgé. Bienfaiteur des pauvres et de l'église de Vuisternens.

Dom François-Joseph *Morel*, de Posat, est reçu bourgeois de Vuisternens, où sa famille avait une propriété et habitait, le 15 août 1768. Il fut curé de Belfaux de 1758 à 1774, et y mourut comme chapelain en 1774.

Claude-Joseph *Grand*, prêtre en 1812. Chapelain de Villarsiviriaux. Curé d'Orsonnens de 1818 à 1868. Doyen de 1844 à 1868. Mort et enterré à Orsonnens le 28 septembre 1868.

Jacques-Joseph *Marchon*, du Biolé, né le 14 septembre 1808. Vicaire à Bottens 1837. Chapelain et vicaire à Semsales 1840. Curé de Corbières 1841-1842. Mort et enterré à Corbières le 30 août 1842.

Aloyse-Claude-Joseph *Grand*, né le 28 novembre 1817. Il étudie à Milan et à Annecy. Ordonné en 1853. Vicaire d'Attalens 1853-1858. Curé de Porsel de 1858 à 1888. Doyen 1883-1888. Mort chapelain de Villaz-S.-Pierre. Bienfaiteur de l'église et des pauvres.

Joseph-Sulpice-Pierre *Nissille*, né en 1837. Il étudie à

Fribourg, puis enseigne quelque temps dans un pensionnat, à Paris. Ordonné en 1868. Desservant de Cerniat 1868-1874. Premier curé de Rossens 1874-1886. Curé de Neyruz 1886-1892. Il y est enterré le 7 juin 1892.

Pierre-Placide *Villet*, né en 1864. Prêtre 1891. Vicaire et professeur à l'Ecole latine de Châtel-S.-Denys 1891. Aumônier à l'Ecole de la Sainte-Famille, à Sonnenwyl, puis de nouveau vicaire et professeur à Châtel.

Romain-Joseph-Théophile *Falconnet*, né en 1865. Prêtre en 1891. Bachelier en théologie. Vicaire à Estavayer et Directeur de l'Ecole secondaire de la Broye, de 1892 à 1900. Curé de Pont-la-Ville depuis septembre 1900.

Père *Camille* (François-Xavier-Paul Egger). Né en 1867. Capucin. Prêtre en 1892.

Frère *Laurent* (Victor Egger, frère du précédent), né en 1859. Profès 1878. En 1893, il est envoyé comme Frère capucin dans les missions de Bulgarie. Il rentre en Suisse en 1898.

Frère Baptiste *Marchon*, au Voisin. Né en 1834. Frère jésuite. En 1868 il était à Mongré. Il a été à Lyon, à Avignon. En 1894 il était au Caire.

Frère Tobie *Chavannaz*. Frère oblat de l'Immaculée Conception. Né en 1836. Mort en France vers 1900.

Sœur Anne-Marie *Andrey*, religieuse à l'Hôpital de Fribourg.

Sœur Brigitte *Grand*, Ursuline.

Sœur *Nivard* (Marie Stoll), morte en 1892, à la Maigrauge.

Sœur *Alexis* (Antoinette Chavannaz), morte à la Maigrauge en 1897.

Sœur *Marie-Anne* (Anne-Marie-Justine Marchon), née en 1844. Religieuse à l'Hôpital de Fribourg en 1862. Morte en 1896.

Sœur *Delphine* (Anne-Marie-Jeanne Marchon), née en 1832, religieuse à la Maigrauge.

Sœur *Amedina* (Séraphine Dougoud), Sœur de la Croix, à Ingenbohl. Professe en 1894.

Sœur *Sainte-Florine* (Philomène-Sévérine Marchon), née en 1873, Sœur de S.-Joseph, à Bourg-en-Bresse. Professe en 1901.

Notabilités laïques.

- 1595. Jean *Macheret*, curial de Vuisternens.
- 1637. Jacques *Rey*, notaire, banneret de Pont.
- 1642. Fr.-Jacques *Macheret*, curial, lieutenant de préfecture de Pont-en-Ogoz.
- 1652. Jacques *Deyt*, notaire de Vuisternens.
- 1694. Jacques *Gremaud*, notaire de Vuisternens.
- 1719. François-Joseph *Gady*, sgr baillif de Pont.
- 1725. P.-Joseph *Odet*, des Soixante, gouverneur de paroisse.
- 1748. Jean-Joseph *Macheret*, ancien banneret.
- 1769. Claude *Python*, banneret.
- 1783. Sénateur *Gady*, gouverneur de paroisse.
- 1807-1810. Jean-Joseph *Villet*, juge au tribunal de Farvagny.
- 1816-1840. Antoine *Bovigny*, juge de Farvagny.
- 1836-1850. Jacques *Glasson*, juge de paix.
- 1857. Jost-Vincent *Rolle*, assesseur, député.
- 1893. Edouard *Macheret*, peintre à Paris.
- 1900. Léon *Villet*, juge de paix, député.

Familles nobles.

Famille Odet. En 1692 Jean-Henry Odet, du Grand Conseil de Fribourg, jadis baillif de Romont, est bourgeois de Vuisternens.

En 1714, Pierre-Joseph Odet, du Grand Conseil, possède une terre en Praz Mory.

L'an 1725, Odet, des Soixante, est gouverneur de paroisse.

En 1758, noble Madeleine-Caroline Odet est marraine de la troisième cloche.

Famille de Montenach. En 1676 les Montenach étaient co-seigneurs de Pont-en-Ogoz. Cette famille possédait la campagne de Kaisaz d'Avaud, rière Vuisternens et Farvagny. Elle a fourni plusieurs bienfaiteurs à la paroisse. En 1836, Joseph de Montenach, de Fribourg et de Vuisternens, est parrain de la deuxième cloche.

Famille Gady. Cette noble famille avait ici une propriété, appelée encore Château Gady, et portant le millésime de 1592.

En 1719, François-Joseph Gady est bailli de Pont.

En 1748, André-Joseph Gady est également bailli de Pont. Ses deux fils furent aussi baillis.

En 1720, M. de Gady est gouverneur de Vuisternens.

En 1783, le sénateur de Gady est gouverneur de paroisse.

En 1803, Philippe de Gady est gouverneur de Vuisternens. Depuis lors la propriété Gady a été vendue, et la famille a quitté la paroisse.

Le « Noble et perillustre Seigneur Xavier de Gady, Sénateur de la République de Fribourg », fut enterré à Vuisternens en 1796.

Cette famille a fourni deux prêtres et six ou sept religieuses.

Objets d'art.

Dans le *Recessus* de 1703, l'Evêque ayant demandé qu'on procurât un reliquaire pour y placer les S^{tes} Reliques, le curé Sottas fait don à l'église, en 1737, d'un reliquaire en argent.

Le tableau du Baptême de Notre-Seigneur peint en 1772 par Gottfried Locher, peintre de renom, a de la valeur.

L'église possède huit chandeliers, style Louis XIV, qui ont un certain prix, et un encensoir en argent valant 300 fr.

Une croix de bannière en argent massif, avec ornements en cuivre doré, a été évaluée 60 louis par un connaisseur.

L'ostensoir, en argent et en vermeil, vaut 600 fr.

Une statue de la Sainte Vierge, en bois doré, est aussi appréciée des connaisseurs.

Les trois bannières en soie double, avec ornements en or fin, fournies en 1899 par Ad. Benziger, à Einsiedeln, ont coûté 800 fr.

Ecoles.

Après 1651, D. P. Perriard, jadis curé, lègue 50 écus pour l'école de Vuisternens.

Au XVIII^e siècle l'école avait 46 élèves. Local : une chambre spacieuse, mais délabrée, avec une cuisine.

En 1784, l'école étant vacante, l'assemblée paroissiale fixe les conditions à remplir par le futur maître.

1° Il instruira et corrigera paternellement les enfants.

2° Il fera l'école toute l'année, sauf dix semaines (juillet et août).

3° L'école aura lieu deux fois de la Toussaint à l'Annonciation. Le reste de l'année, le matin seulement.

4° Dès le 1^{er} septembre à l'Annonciation, elle aura lieu le matin, de 8 1/2 heures à 11 ; le soir, de 1 à 4 heures. Depuis l'Annonciation, de 6 heures du matin à 9 heures.

5° Les branches sont le catéchisme, la lecture, l'écriture, l'orthographe et l'arithmétique.

Le régent était clerc et chantre. Il recevait un traitement de 70 écus, payés en partie par la paroisse, et en partie par les enfants, qui donnaient 10 piécettes pour dix mois.

En 1796, la paroisse demande à ses Souverains Seigneurs l'autorisation d'acquérir une demi-maison, avec jardin, pour en faire une école. Le régent actuel doit partir, faute de logement. L'autorisation est accordée le 13 septembre 1796.

En 1838, le régent reçoit un traitement de 96 fr., vieux taux, soit 144 fr.

Vers 1840 l'on a fait quelque temps l'école au Mystère. Le régent faisait la classe au village le matin, et en Bouleyres l'après-midi.

Au village l'on a changé plusieurs fois de local.

Vuisternens exprime, en 1851, le désir que les 300 fr. dus à l'Etat pour concession d'une pinte soient comptés pour le subside demandé pour réparation de l'école. La Direction de l'Instruction publique répond que cela ne peut se faire, et que l'on ne donne de subside qu'après l'exécution des travaux.

• (*Archiv. de Vuist.*)

Le 5 juin 1852, l'Etat ordonne de bâtir une école. L'année suivante, la commune achète, pour 435 fr. fédéraux, une demi-maison (elle possède déjà l'autre moitié), sise au nord de la cure actuelle, pour la démolir, afin de bâtir une école. Il y avait déjà sur l'emplacement de la cure une école avec fromagerie.

Mais, en 1854, l'Etat autorise la commune, « pour des motifs d'économie, et vu les circonstances onéreuses », à abandonner

la construction nouvelle ordonnée en 1852. Il permet de combiner la construction avec celle de la fromagerie, à condition qu'il y ait deux salles de classe et deux logements. Il y avait à cette époque 54 à 60 filles, et autant de garçons.

On se décide néanmoins, en 1856, à bâtir à neuf, mais, aussitôt le bâtiment terminé, on l'échange avec la cure, et les écoles sont installées à l'ancienne cure.

En 1887, ce vieil édifice menaçant ruine, l'Etat ordonne de le rebâtir. La même année il approuve les plans, tracés par E. Bise, curé.

En 1888, la commune est autorisée à emprunter 4,000 fr., puis, en 1889, l'entrepreneur Longhetti, à Romont, construit la partie méridionale, avec une salle, et en 1890, l'entrepreneur Tornare, à Sorens, bâtit l'aile septentrionale, avec deux salles de classe.

Coût total : environ 18,000 fr., avec les charrois.

En 1890, le Fonds d'école s'élève à 14,524 fr.

En octobre 1901 arrive la Sœur Antoinette Vinet, de Sion, religieuse de Menzingen, première Sœur enseignante, succédant à M^{lle} Philom. Marchon, institutrice dévouée pendant trente-deux ans.

L'école des filles a été établie vers 1846.

Faits divers.

1505. Par une sentence contumaciale, rendue par la Justice de Farvagny, et sous la présidence du châtelain de Pont, un certain nombre de gerbes de dixme, levées au champ des Trioz, rière Vuisternens, et sequestrées, furent adjugées à D. Guillaume Des Vaulx, vicaire à Avrie.

(*Archiv. de S.-Nicolas.*)

1528. Extrait des registres du commissaire Claudius Bosson : « S'ensuit le Domaine de la Venerable grande Confrairie de Frybourg. Ascavoir tout le grand disme du village de Visternens. 9 juin 1527. — Signé : ANTONIUS PALANCHE. »

XVI^e siècle. Guillaume Heymo, de Vuisternens, fut condamné à mort à La-Roche, pour cas d'hérésie. Au moment de l'exécution, il déclara que les quatre particuliers, qu'il avait

accusés de complicité, étaient innocents. (La torture arrachait souvent des mensonges.) MM. du Conseil leur délivrèrent ce témoignage d'innocence. (*Compte des Trésor.* Fontaine, 16.)

1558. « Ysabel, fille de Cristina Treyvaoldt de Vuisternens, « laquelle de la volonté de Dieu est attachée de maladie « lepreuse, et a present de la benigne grace de Mess^{rs} receheus « en la maison des pauvres malades sur Bourguillon, et « iceulx nostres redoutés Sg^{rs} Pierre Treyvaoldt estre chargez « a debvoir paier tous les ans pour la dicte sa niepce durant « sa vie, assavoir la somme de 8 florins. » En 1604 on décida que, comme il n'y avait dans la châtellenie de Farvagny qu'une seule femme atteinte de lèpre, il n'était pas nécessaire d'y établir une léproserie (maladeire).

1671. Jacques Romanens, curé de Vuisternens, délégué par l'Evêque, bénit la chapelle de S.-Claude, au Petit-Farvagny, le 6 juin.

1764-65. Le curé d'Avry eut une difficulté avec la Grande Confrérie du S.-Esprit, de Fribourg, à cause du droit de dîme qu'il prétendait posséder sur un mas de terre de 15 poses, à Vuisternens, au lieudit Sarevey (?) (Peut-être au Senevé.) Il fit saisir même une partie de cette dîme, et M. Gottrau, directeur de la Grande Confrérie, protesta.

(*Arch. de S.-Nicolas, répert.*)

1805. D'après les notes du curé Sudan, « le R^d chanoine du « S.-Bernard arrivait ordinairement (pour quêter) le 12 décembre. Après la Bénédiction, donnée à l'église, on lui « apportait du vin, des comestibles, etc. »

1807. La commune de Vuisternens reconnaît devoir à la Grande Confrérie du S.-Esprit, à Fribourg, 1,537 livres, « provenant du rachat d'une prestation annuelle de 5 sacs de « bled messel, à titre de bled de four », rédimée à raison du 15^e denier, conformément à la loi du 18 mars 1804.

1838. La commune emprunte de Joseph Pettolaz, de Bulle, 2,000 écus petits, soit 4,000 fr. de Suisse, probablement pour la bâtisse de l'église.

1853. Un nommé Joseph Andrey, ancien soldat du Pape, domestique chez le sacristain, entre par la fenêtre de la sacristie, et vole un encensoir en argent, du prix de 300 fr. Il l'offre à *Cu dé fè*, le célèbre fabricant de pipes de Riaz,

qui se défie et demande des renseignements. L'encensoir est rendu.

Le 15 mars 1884, la commune de Vuisternens a été autorisée à créer en faveur de la paroisse une obligation hypothécaire du capital de 22,000 fr. au 5 0/0, dans le but d'opérer la séparation des biens communaux et paroissiaux, ce en exécution de l'art. 296 de la Loi sur les Communes et Paroisses.

Relations avec Hauterive.

En 1247, Hauterive possède des terres à Vuisternens.

Vers 1640, l'Abbé d'Hauterive, Clément Dumont, rebâtit Grange-Neuve, et une maison à Vuisternens.

A cette époque l'abbaye possédait à Vuisternens un tènement provenant de la réception de deux religieux.

En 1676, l'Abbé d'Hauterive fait une fondation pour les vêpres.

1699. Hauterive possède un pré au haut du village.

1758. Hauterive donne 7 écus pour la troisième cloche.

1793. Jean-Pierre Grand, justicier, achète une grange du Vén. Monastère d'Hauterive.

La tradition rapporte que, dans l'incendie de la maison de l'abbaye, par un vent violent qui menaçait d'embraser tout le village, la paroisse promit un voyage annuel à Notre-Dame des Ermites, que l'on fait encore maintenant.

Registres.

Dans les visites pastorales de 1703 et de 1725, l'Evêque demande que le curé établisse des Registres de baptêmes, décès, mariages, confirmation, ainsi que le *Status animarum*.

Registres de baptêmes. Malheureusement le premier registre, qui devait s'étendre de 1725 à 1791, a disparu. Le deuxième s'étend de 1791 à 1859, et le troisième de 1859 à nos jours.

Extraits. Vers 1591, les registres de Farvagny indiquent en moyenne 7 baptêmes de Vuisternens, et 8 vers 1650, immé-

diatement avant la séparation, ce qui suppose une population d'environ 250 âmes.

1799 : 15 baptêmes.	1849 : 15 bapt.	1899 : 17 bapt.
1800 : 12 »	1850 : 12 »	1900 : 22 »
1801 : 16 »	1851 : 15 »	1901 : 22 »

Registres de décès. Le premier va de 1725 à 1797, le deuxième, en partie copié du premier, de 1758 à 1875 ; le troisième, de 1876 à nos jours.

Extraits. En 1762 il meurt un Egger, centenaire.

1818 : Joseph Falconnet est tué par un taureau, près de Neirivue.

1889 : Vincent Piccand meurt à l'âge de 94 ans.

1800 : 14 décès, dont 11 d'enfants, d'octobre à décembre.

1804 : 23 décès, dont 11 du 2 au 17 mars, parmi lesquels le curé Terrapond, victime de son dévouement pendant l'épidémie. Le gouvernement envoie deux membres de la Faculté, les D^{rs} Savary et Gottrau, de Fribourg, pour aviser aux moyens à prendre. Le 18 mars, il y a consultation entre les deux médecins prénommés, et les D^{rs} Dupasquier, de la Tour-de-Trême, Guillet, de Treyvaux, Martin et Clément, de Romont.

Les six médecins constatent que la maladie « commence par un froid glaçant, suivi d'une chaleur brûlante ; d'abord après, un mal de tête terrible, accompagné de fortes douleurs d'estomac. »

Ils indiquent divers préservatifs, entr'autres « de ne point boire de boissons spiritueuses, comme eau-de-vie, eau de cerises, en un mot, aucune eau forte. » (*Archiv. de Vuist.*)

1834 : 21 décès, épidémie de fièvre typhoïde.

1898 : épidémie de typhus ; 8 cas, dont 2 mortels.

Registres de mariages. Le premier, jusqu'en 1758, a disparu.

1798 : 8 mariages. 1802 : 7 mariages.

Pendant quatre années du Régime de 1848, il n'y eut pas un seul mariage.

Registres de confirmation. Le premier a disparu ; le deuxième commence en 1791.

Prêtres français réfugiés.

1792. M. *Bécherand*, âgé de 29 ans, arrivé le 27 septembre 1792, domicilié chez Antoine Glasson.

M. Ant. *Gilbert*, curé, 54 ans, arrivé le 27 septembre 1792, domicilié chez Claude Bovigny.

M. *Luignier*, prêtre, 28 ans, arrivé le 15 septembre 1792, domicilié chez Jean-Joseph Villet.

M. *Rouel*, présent en mai 1793.

M. *Delestra*, présent en avril 1795.

M. *Colomb*, présent en mars 1796.

Police de l'église.

1735. Le baillif de Pont-en-Ogoz impose une amende d'un demi-pot d'huile et 5 batz, pour les droits du château, « aux indévôts et scandaleux libertins » qui se pousseront et badineront sur la tribune ou le cimetière pendant les offices.

1774. L'Evêque ordonne d'abattre le tilleul qui est devant la porte de l'église, parce qu'il sert de refuge aux mauvais chrétiens pendant les offices.

1779. Le baillif de Fégely ordonne au gouverneur d'église de faire une tournée sur le cimetière pendant l'Evangile et le *Magnificat*, et de lui signaler sans faute ceux qui troublent les offices ou les processions, afin qu'il puisse les châtier d'une manière exemplaire.

1799. La Municipalité de Vuisternens, vu les nombreux accidents arrivés, interdit, sous l'amende de 10 florins bons par contrevenant, de jouer au jeu de quilles établi par un particulier sur la place devant l'entrée de l'église.

Approuvé à Romont, le 18 juillet 1799.

MORET, *président*.

MARTIN, *préfet*.

1823. L'administration paroissiale, approuvée par le préfet de Farvagny, défend, sous peine de 40 batz d'amende en faveur de la lampe d'église, à ceux qui lèvent les danses à la bénédiction, d'avoir plus de trois fleurs à leur bouquet.

1823. L'administration paroissiale défend aux hommes d'assister aux offices sans cravate, sous peine d'amende de demi-pot d'huile pour le luminaire la première fois, 1 pot la seconde, 1 pot et 24 heures de prison la troisième fois.

1824. L'administration paroissiale défend aux femmes d'aller tête nue à l'église, sous peine d'amende de 1 fr. la première fois, 2 fr. la seconde, et 4 fr. la troisième fois.

Elle prononce 2 fr. d'amende contre ceux qui empêchent les arrivants d'entrer dans leur banc, et ceux qui poussent pour entrer dans un banc déjà rempli. (*Archiv. de Vuist.*)

Liste des curés et desservants, depuis la séparation de Farvagny.

1651. **Pierre Perriard**, de la Tour-de-Trême, premier curé, et fondateur partiel du Bénéfice, en faveur duquel il donne 500 écus de 20 batz. Nommé curé de Vuisternens le 5 décembre 1651, jour où la filiale de Vuisternens est définitivement séparée de Farvagny.

1614-1630, curé de Charmey. — 1630, curé de Font. — 1633-1643, curé d'Autigny.

En avril 1636, il fit un voyage à Rome. Il était de retour en août 1637. Pendant son absence, il fut remplacé par D. Jacques Rey, prêtre de Vuisternens.

1638-1641, curé de Farvagny. — 1641-1651, curé de Torny-Pittet.

Il est possible qu'il y ait eu deux Pierre Perriard, ce qui expliquerait la discordance de ces dates.

Il fait une fondation pour l'école de Vuisternens et une autre pour les étudiants qui fréquentent le Collège.

1659-1663. **Jacques Defferra**, de Chénens, curé et doyen.

1620-1639, curé de Farvagny. — 1642-1659, curé-doyen d'Autigny. — 1659-1663, curé-doyen de Vuisternens. Mort à Vuisternens en 1663. — Enterré à Autigny le 25 août 1663.

De 1616 à 1620, un Jacques de Ferra, probablement le même, est curé de Surpierre.

... 1669-1679... **Jacques Romanin**, curé.

De 1659 à 1662, chapelain d'Autigny, et substitut du chapelain d'Orsonnens. Il a pu être nommé curé de Vuisternens en 1663.

Le 6 juin 1671, il bénit la chapelle du Petit-Farvagny, délégué par l'Evêque.

En 1681, curé de Villaraboud.

1681 (29 mars) à 1706. **Josse-Pierre Buillard**, de Rossens, curé.

De 1664 à 1668, chapelain de S.-Barthélemy, à Autigny. — De 1681 à 1706, curé de Vuisternens.

1706-1708. **Pierre Pyllonel**, d'Estavayer-le-Lac, curé. Un Pierre Pillonel, de Vallon, est vicaire de S.-Martin, vers 1700. Peut-être est-ce le même.

M. Jadocus Buillard ayant résigné la cure en 1706, la paroisse fit une présentation. Fut élu D. Pierre Pyllonel, d'Estavayer, le 3 décembre 1706. (*Manual du Chapitre.*)

Il est mort en 1741.

1709 ? **Ferdinand-Nicolas Perriard**, de Vallon. L'existence de ce curé à Vuisternens paraît douteuse, à moins qu'il n'ait été desservant quelques mois pendant la vacance.

1709-1742. Dom **Claude-François Sottas**, de Gumeffens, curé pendant 33 ans. Mort le 9 août 1742, et enterré le 11, devant la porte de l'église.

En 1714, il reconnaît devoir au Bénéfice 138 écus bons, provenant d'un legs fait par feu Dom Jacques Rey, pour messes à l'autel du Scapulaire. Il fit des legs pour Gumeffens.

François-Joseph Grand, de Macconnens, chapelain de Farvagny, dessert quelque temps Vuisternens après la mort de M. Sottas.

1742-1744. D. **Jacques Chrétien**, de Romont, curé. Né en 1712. — En 1741, chapelain de Cottens. — En 1744, membre du clergé de Romont. — 1752-1763, curé de Romont. Mort le 15 juin 1763.

1744-1757. **Antoine Berset**, de Farvagny, curé. Mort le 28 décembre 1757. Enterré devant la porte de l'église, à droite de M. Sottas.

1758-1772. **Jean-Joseph Varnier**, de Cressier-le-Landeron, curé. Né en 1729. Plus tard, doyen de Cressier. Fait son testament en 1797. Il lègue à l'église de Vuisternens 3 chasubles et

1 missel, 15 écus bons pour un anniversaire, et 3 louis aux pauvres.

Jean-Nicolas Berger, de Prez, est vicaire de Vuisternens en juin et juillet 1771.

1772-1786. **Jean-François-Xavier Toffel**, de Pont-la-Ville, curé depuis octobre 1772 au 15 septembre 1786. Il va en ville pour soigner sa santé. Il y meurt le 15 septembre 1786, mais il est enterré à Vuisternens.

Rigolet, « vicaire et missionnaire », fait des enterrements en juillet et août 1786.

Jean-Pierre Barras, de Broc, paraît avoir fini l'année. (*Vicarius desserviens.*)

1786-1804. **Georges Terrapond**, de Chatonnaye, curé. — 31 oct. 1786. Nomination du curé par le Chapitre. La paroisse présente MM. Georges Terrapond, Pierre Barras et Jacques Menoud. M. Terrapond est élu. — En 1773, il était vicaire de Sales. En 1774, chapelain d'Estavayer-le-Gibloux. Il meurt le 9 mars 1804, au milieu de l'épidémie qui décime sa paroisse. Il fait don d'un ostensor à l'église de Chatonnaye.

Mathieu Chassot, d'Orsonnens, chapelain de Farvagny, qui dessert Vuisternens du 8 mars au 5 avril 1804, fait 8 enterrements pendant ce temps.

1804-1823. **François-Paul Sudan**, d'Hauteville, curé et doyen. — Chapelain de Farvagny 1790-1796. — Curé de Farvagny 1802-1804.

A la mort de M. Terrapond, la paroisse présente Paul Sudan, Christophe Fontana et Joseph Mooser, vicaire de Prez. M. Sudan est élu, le 5 avril 1804.

Il devint doyen vers 1816. Doyen émérite en 1822. Il meurt d'apoplexie à Vuisternens, le 21 mai 1823.

Claude-Albert Grasset, de Romont, chapelain de Farvagny, dessert Vuisternens de mai à octobre 1823.

1823-1842. **Jacques-Joseph Mathey**, d'Assens, curé. Chapelain de Cournillens 1821-1823. Elu curé de Vuisternens le 21 novembre 1823. Mort à Vuisternens le 6 mai 1842. Enterré devant la porte de l'église. Il a rebâti l'église de 1836 à 1838.

Dom **Joseph Frölicher**, de Fribourg, religieux d'Hauterive, dessert Vuisternens d'avril à novembre 1842. Il fut plus tard curé d'Ecuvillens, et mourut chapelain de Corpataux en 1867.

1842-1882. **François-Xavier Python**, d'Arconciel, curé et doyen. Né le 19 février 1811. Ordonné le 26 septembre 1838. De 1838 à 1840, vicaire d'Echallens. De 1840 à 1842, curé d'Yverdon. Le 12 novembre 1842, nommé curé de Vuisternens. De 1880 à 1882, doyen du décanat de S.-Protais.

Mort à Vuisternens le 17 avril 1882. Enterré devant la Table de communion, au milieu, le 20 avril, par Mgr Cosandey. Plus de 40 ecclésiastiques, dont trois chanoines, sont présents, ainsi que le Préfet de la Sarine et plusieurs autres magistrats. Monseigneur fait un magnifique éloge funèbre du défunt.

M. Python, dont la famille est fortunée, a fait une fondation de 40,000 fr., dont l'intérêt doit être employé à envoyer à Rome un prêtre, pour étudier le Droit canonique.

M. **Pierre Nissille**, curé de Rossens, est chargé de la desservance de Vuisternens d'avril jusqu'en automne, à l'arrivée du nouveau curé.

1882-1886. **Pierre-Louis Bapst**, de Pont-la-Ville, curé et doyen. Né le 11 décembre 1828. Ordonné à Divonne le 17 juillet 1853. Vicaire à Genève 1853. Vicaire à Châtel-S.-Denys 1854-1857. Curé de Riaz 1857 à 18 septembre 1880. Aumônier du Collège S.-Michel de 1880 à juillet 1882. Nommé curé de Vuisternens le 26 juin 1882. Arrivé en automne. Doyen 27 septembre 1882. Mort subitement le 7 novembre 1886. Enterré devant la Table de communion, côté de l'Evangile.

M. Bapst a été chargé par l'Evêché de faire les réductions de messes pour un bon nombre de paroisses.

1886. **Elie-Justin Bise**, de Murist, curé. Né le 15 avril 1858. Professeur à l'Ecole normale d'Hauterive 1876-1879. Ordonné le 25 juillet 1885. Vicaire à Bottens d'août 1885 à décembre 1886. Nommé curé de Vuisternens le 20 décembre 1886. Arrivé le 4 janvier 1887.

Auteur de la présente notice.

